

■ **Benoît REYMONDIN**, à Gossens, CH-550-1038225-5, rénovation de bâtiments; commerce de matériaux anciens (FOSC du 19.02.2004, p. 14/2130384). Par suite de fusion de communes, la commune du siège devient Donneloye. Le domicile est: Granges-de-Gossens, 1407 Gossens. La commune de domicile du titulaire, Reymondin Benoît, est dès lors également Donneloye.
Registre journalier no 4335 du 20.03.2009
(04944812 / CH-550.1.038.225-5)